Image not found or type unknown

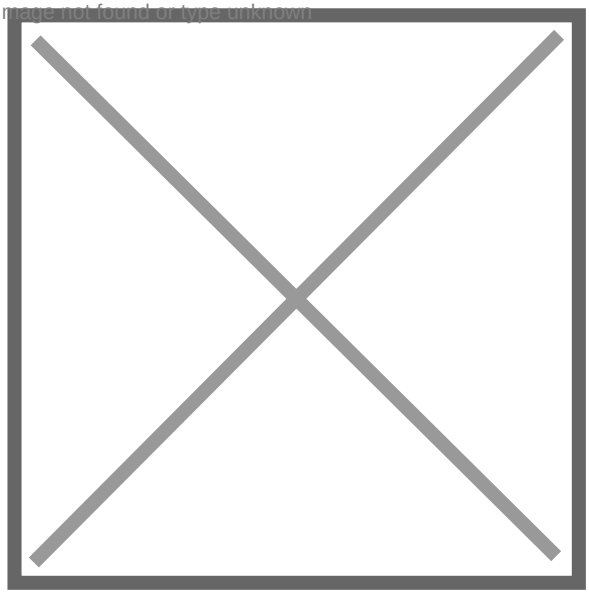

Comment recuperer ma caution?

Par **zorel62410**, le **11/06/2009** à **22:01**

Bonjour,
je suis locataire d'une maison, j'ai emmenagé avec mon amie de qui je me suis séparé peu de temps aprés.
n'ayant pas de chequier je lui ai donner l'argent liquide pour qu'elle fasse le cheque de caution.
depuis peu j'ai appris que lors de notre séparation elle est allée réclamé la caution au proprietaire,ils lui ont rendu.
que faire??quels sont mes droits (sachant que je vis toujours dans la maison)??
je viens de retrouver un emploi apres de nombreux mois d'inactivité, j'envisage donc de demenager d'ici peu
comment puis-je recuperer ma caution?
si les proprietaires sont en tord,puis-je partir sans préavis??
si n'ont plus la caution comment se passe l'etat des lieux??
merci d'avance

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **09:26**

bonjour, prenez contact avec l'ADIL du nord à Lille, ils vous renseigneront efficacement, courage à vous, bonne journée

ADIL du nord
1 rue Edouard Herriot
BP 11 - 59008 Lille Cedex
Téléphone : 03 28 16 07 70

ou

2, rue Desrousseaux
59000 Lille
Tél. : 0825 34 12 63

Par **zorel62410**, le **12/06/2009** à **16:01**

merci beaucoup je ne conaissait pas cette organisme j'ai pu avoir les reponses a mes questions, bonne journée et encore merci

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **18:57**

de rien, bonne soirée et bon début de week-end à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés